



Imprimé à partir du site web linformationdunordmonttremblant.canoe.ca - 3 février 2010 - © 2010 L'INFORMATION DU NORD MONT-TREMBLANT

Un budget rigoureux est adopté à Saint-Faustin-Lac-Carré

Luc Lefebvre

2 février 2010 - 00:00

Actualités municipales - Le taux de taxes résidentiel de Saint-Faustin-Lac-Carré augmente de 1.76 cent en 2010 passant de 0.5367\$ par 100\$ d'évaluation à 0.5543\$. Le budget municipal passe de 5 252 214\$ en 2009 à 5 307 632\$. Les taxes de service telles l'aqueduc, l'égout et la collecte des ordures demeurent les mêmes à 144.50\$, 85\$, et 157\$. La taxe par porte pour la SQ baisse de 5\$ à 163\$.

«En 2010, le conseil a dû composer avec une hausse des dépenses incompressibles et une baisse de la valeur totale des permis de construction. Les dépenses en salaires, en électricité et en chauffage, ainsi que les quotes-parts et les assurances contribuent à elles seules à la hausse d'un cent sur la taxe foncière générale», explique le maire dans une présentation exhaustive du budget. Un accroissement de 62 675\$ des remboursements de la dette explique la différence.

Le maire Pierre Poirier estime que la légère augmentation du taux de taxe en 2010 résulte d'efforts sentis de la part des élus et des directeurs municipaux pour revoir certaines dépenses compressibles. «Si aucun travail sérieux n'avait été fait, l'augmentation du taux de taxes aurait été d'au moins quatre cents», précise le maire.

Alors que les autres municipalités ont généralement annoncé des augmentations de 5% et 6%, ce conseil municipal limite les impacts fonciers à 3.3% sur leurs contribuables. Le maire rappelle que son administration a toujours eu à coeur un contrôle rigoureux des finances municipales, tout en cherchant à améliorer les services et les activités offerts à la population.

Côté taxation des immeubles non-résidentiels, le taux de taxe baisse de 2.6 cents à 1.0797\$ par 100\$ d'évaluation car des remboursements d'emprunts liés à cette catégorie sont achevés. À l'égard d'immeubles commerciaux devenus vacants, le conseil mettra en vigueur un dégrèvement pouvant aller jusqu'à une baisse de 0,2627\$ du taux de taxe non-résidentiel.

Projets

Au programme d'immobilisations en 2010, des travaux de 900 000\$ seront financés pour l'amélioration du réseau routier en incluant la réfection de deux gros ponceaux et des travaux au lac Larin. Une somme de 160 000\$ est au programme pour l'achat d'une rétrocaveuse. Et enfin, le conseil procédera au remplacement de la patinoire du parc de la mairie et du bâtiment de loisirs attenant. Le projet de 493 000\$ devrait être subventionné au deux tiers par le gouvernement.

ID- 127678

© 2010 , HEBDOS de Quebecor. Tous droits réservés. Ce contenu ne peut pas être publié, diffusé, réécrit ni redistribué.